



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**COMMUNICATION N° 09/2018**

**Mobilité : perspectives 2019 pour les bus tl 67 et  
haltes ferroviaires**



**LAVAU**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## ***Ligne de bus tl 67***

### **1. Rappel de la situation**

Dans sa communication 03/2017 de l'automne 2017, la Municipalité informait des décisions suivantes du canton :

- le délai pour la mise en service des véhicules de taille moyenne sur la ligne tl 67 est repoussé au 9 décembre 2018.
- si aucun aménagement n'est réalisé en décembre 2018, la ligne 67 sera interrompue au niveau de Pra Grana. Une mise en oeuvre partielle des arrêts est imaginable. Dans un tel cas de figure, les arrêts des gares de Cully et de Grandvaux devraient être aménagés en priorité.

Le canton donnait les raisons pour lesquelles ce délai de fin 2018 n'était pas négociable. Il s'agit des points décrits ci-après :

- L'exploitation de la ligne tl 67 avec un minibus ne permet pas de couvrir les pointes de fréquentation sur la ligne. Le minibus a une capacité de 22 places. Cette capacité reste aujourd'hui en moyenne suffisante : on enregistre environ 16 personnes en moyenne à bord sur les courses les plus chargées. Toutefois, des pointes régulières de fréquentation atteignent la limite de capacité du minibus.
- La fréquentation actuelle de la ligne n'est pas suffisante pour justifier le nombre de courses offert. Si cette fréquentation ne venait pas à augmenter dans un délai de deux ans, la Confédération remettrait en cause une partie de son financement de cette ligne et le canton devrait alors réduire l'offre. Le canton estime impératif que les élèves de Cully scolarisés à Puidoux empruntent prioritairement la ligne 67 pour se rendre à la gare de Grandvaux. Selon les données de l'année scolaire 2017-2018, ce sont environ 30 élèves qui pourraient emprunter la ligne 67 à l'horaire du matin. Au retour de l'après-midi, ce nombre pourrait être légèrement supérieur. Ces effectifs ne peuvent pas être transportés dans un minibus.

Pour l'année scolaire 2018-2019, ce sont 40 élèves qui pourraient emprunter la ligne 67 aux horaires du matin et de l'après-midi.

### **2. Démarches entreprises entre 2017 et 2018**

La Municipalité a constitué une commission municipale en charge de la mobilité qui a siégé le 15 février 2018. Elle a débattu de différents itinéraires de desserte par bus dans la commune et proposé des priorités. Les points forts sont les suivants :

- disposer à terme d'une desserte couvrant l'ensemble de la commune, notamment le haut de la commune et le centre sportif



- les pôles CFF sont forts : il faut développer/maintenir un ou des axes nord-sud
- analyser les possibilités de taxi bus, Publicar
- l'aménagement de l'arrêt gare de Grandvaux sis au nord des voies ferroviaires pour qu'un bus de taille moyenne puisse y accéder. Ceci permettrait de diminuer de manière considérable les coûts et d'imaginer de pouvoir desservir le village de Grandvaux à l'arrêt actuel du car postal
- le virage de la route de Crétaz est-il praticable par tous les temps ?
- peut-on envisager une desserte au milieu du bourg de Grandvaux ?

**Arrêt Grandvaux gare :** un essai a été effectué avec le bus utilisé par Car postal sur la Ligne Cully-Chexbres. Nous avons pu en conclure que les aménagements à réaliser au nord des voies sur un terrain communal permettraient le passage d'un bus de taille moyenne tant à la montée qu'à la descente. Des plans ont été dressés pour ces aménagements et sont actuellement en consultation auprès du service cantonal de la mobilité pour avis préalable.

**Le virage entre les routes de la Petite-Corniche et de Crétaz** devrait être corrigé pour que le bus puisse tourner avec une moins grande emprise sur la chaussée. Ceci devrait vraisemblablement faire partie de travaux d'aménagement de ce carrefour.

**Arrêt Cully gare :** afin de libérer la place de la Gare pendant les années de travaux et éventuellement à plus long terme, la Municipalité a pris contact avec l'Union vinicole de Cully. Il s'agissait d'évaluer la possibilité d'aménager temporairement ou définitivement un arrêt de bus qui aurait empiété sur le terrain en possession de l'UVC. Cette dernière a répondu qu'elle ne pouvait pas entrer en matière, cet espace étant dévolu aux livraisons par camion, lesquelles ne sont pas maîtrisables au niveau des horaires. Les bus devront donc vraisemblablement s'arrêter sur la chaussée de la rue de la Gare pendant les travaux du plateau est de la gare. Plus tard, ils devront rester sur la place de la Gare de Cully, aucun autre site n'ayant été trouvé près de la gare.

### 3. Été 2018 : décisions cantonales et mesures communales

Suite aux différentes discussions entre la commune et le canton, ce dernier a pris la décision de poursuivre pour l'année d'horaire 2019 la desserte avec un minibus. En revanche, l'offre devra être redimensionnée pour l'horaire de fin 2019. Actuellement, la ligne 67 offre 14 paires de courses journalières. La fréquentation de l'année 2017 ne correspond qu'à une offre de 8 paires de courses journalières selon les barèmes de la Confédération. Une baisse du nombre de courses devrait intervenir à partir de 2020 si une augmentation importante de fréquentation n'est pas observée sur la ligne pendant l'année 2018. Un point de la situation sera effectué en début d'année 2019 sur la base des données de fréquentation de l'année 2018.

La Municipalité a adapté les transports des élèves du niveau secondaire. Les courses Cully-Gare de Grandvaux et vice-versa qui se sont faites pendant l'année scolaire écoulée par les minibus scolaires ont été supprimées. Sur les 40 élèves qui



pourraient potentiellement emprunter la ligne 67, dix élèves prennent la ligne 67 et dix autres la ligne de Car postal 382, les 20 restants sont véhiculés par les transports scolaires. Cette répartition a été faite pour que le minibus de la ligne 67 puisse encore accueillir des passagers non scolaires aux horaires concernés. Les parents ont été avertis par le Municipal en charge des écoles. Ceci a été décidé dans une perspective d'économie, d'efficacité et de priorité données aux transports publics et particulièrement la ligne tl 67.

#### **4. Prochaines démarches**

Dès que le préavis préalable cantonal sera délivré sur l'arrêt Grandvaux, la commission de mobilité sera invitée à travailler sur ces nouveaux projets et propositions de desserte communale plus étendue. Sur la base de ces travaux, la Municipalité préparera un projet qu'elle présentera pour avis au service cantonal. Si nécessaire, la commission analysera l'éventuelle nouvelle situation sur la base de l'avis cantonal. Le projet sera ensuite soumis au Conseil communal.

#### ***Desserte ferroviaire***

**Petites gares entre Lausanne et Vevey :** en réponse à une lettre de citoyens, l'Office fédéral des transports a communiqué que la proposition des CFF de supprimer la desserte des petites gares entre Lausanne et Vevey n'a pas été retenue et ne sera pas intégrée au projet d'infrastructures 2030-2035.

**Gare de Grandvaux :** la deuxième phase du chantier de mise aux normes de la gare de Grandvaux se fera en 2020-2021.

**Gare de Cully :** une séance de planification de détail du chantier ferroviaire est organisée le 2 octobre. Des informations pourront être données oralement.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti